AIDE – mEmoire

relatif aux conditions d’admission détaillées du poste de

**Salarié à tâche manuelle (m/f/d) pour les besoins**

**du service des eaux**

# Missions

* Pose, entretien, réparation et renouvellement du réseau public d’alimentation en eau potable et des installations similaires de bâtiments communaux ;
* Contrôle et entretien des réservoirs d’eau et des regards de pression ;
* Traitement des eaux (désinfection, filtrage etc.) ;
* Gérance des installations de distribution des eaux et de tous autres équipements de l’alimentation en eau ;
* Pose, entretien et réparation du réseau public d’évacuation des eaux usées, stations de pompages, regards etc. et des installations similaires des bâtiments communaux.

# Conditions d’admissibilité

* être détenteur d’un CATP / DAP ou d’un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l’Education nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse dans une des branches suivantes :

- Installateur chauffage-sanitaire

- Installateur sanitaire

- Serrurier de construction

- Mécanicien industriel et de maintenance

- Mécanicien de mécanique générale

* être détenteur d’un permis de conduire de la catégorie C. A défaut le candidat doit s’engager à faire le permis de conduire de la catégorie C pendant la période d’essai ;
* maîtriser les langues usuelles du pays (luxembourgeois, français, allemand) ;
* une préférence pourra être donnée à un candidat pouvant se prévaloir d’une expérience professionnelle de minimum 3 ans dans le domaine des travaux de la description de tâche ;
* avoir l’esprit d’équipe, le sens de la communication, de l’initiative et de l’aptitude de travailler de manière indépendante
* être polyvalent.

# Pièces à joindre à la demande

* formulaire de demande type rempli (disponible sur le site internet de la commune)
* lettre de motivation
* curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et professions antérieures)
* copie de la carte d’identité ou du passeport
* extrait du casier judiciaire bulletin N° 3 et N° 4 datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
* copies des diplômes et des certificats d’études ou de formations requis
* le cas échéant, copies des formations continues suivies (en relation avec le poste)

# Durée normale de travail

La durée normale de travail est fixée à 8 heures par jour et à 40 heures par semaine et se situe entre 07.00 - 12.00 et 13.00 - 16.00 heures. Pour des raisons de service, l’agent communal pourra être contraint à travailler en dehors de cet horaire, ainsi que les samedis, dimanches ou jours fériés.

# Rémunération Carriere h3

La rémunération est fixée suivant les dispositions de la convention collective de travail pour les salariés des communes du sud tel qu’il est en vigueur pour les ouvriers de la commune de Reckange-sur-Mess.

# DIvers

De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès du service des ressources humaines (tél : 37 00 24 22 – courriel: [jenny.mannes@reckange.lu](mailto:jenny.mannes@reckange.lu)).

Les candidats (m/f/d) sont invités à adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Reckange-sur-Mess, 83, rue Jean-Pierre Hilger, L-4980 Reckange-sur-Mess pour le vendredi, 30 décembre 2022 au plus tard.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération !

En déposant son dossier, le candidat (m/f/d) donne son accord à l’administration communale d’utiliser des données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Reckange-sur-Mess, le 10 décembre 2022.

Le collège des bourgmestre et échevins

Carlo MULLER, bourgmestre

Robert LECLERC, échevin

Christian TOLKSDORF, échevin